



Vice-Présidents
Thierry LEGUET (Service à la population)
Christian MASSEIN (Solidarité)

EM
 EMPLOI

**FORUM DE L'EMPLOI
 ET DE LA FORMATION 2024**

➔ L'ÉDITION 2024 DE CE FORUM A CONNU
 UNE BELLE AFFLUENCE AVEC 36 STANDS EXPOSANTS.

Entreprises locales, agences d'intérim, organismes de formation, partenaires de l'emploi étaient présents pour rencontrer les près de 230 visiteurs venus concrétiser leurs projets professionnels.

Un atelier création d'entreprise, animé par France Travail avec le soutien de la BGE, déjà proposé en 2023, a été reconduit cette année en raison de son succès.

La communauté de communes et la PMI ont proposé un stand dédié aux métiers de la petite enfance, avec une exposition conçue par la Caf du Loiret, présentant le métier d'assistant maternel.

ASSAINISSEMENT DSP

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025,
 LA SOCIÉTÉ SAUR A ÉTÉ
 RETENUE POUR GÉRER,
 PAR CONCESSION,
 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 SUR L'ENSEMBLE DU
 TERRITOIRE DE LA CCF.

La SAUR émettra les factures, la part SAUR permettra qu'elle prenne en charge les frais de fonctionnement et la part Communauté de Communes **nous permettra de financer un programme d'investissement d'environ 7 millions d'euros sur 11 ans** (rénovation des stations d'épuration, réhabilitation des réseaux,...).

Ce programme d'investissement qui a été élaboré après un état des lieux ne pourra se faire sans un effort financier de l'utilisateur.

**C'EST POURQUOI UNE
 AUGMENTATION DE 25 EUROS**

PAR AN PENDANT 3 ANS
 (POUR UNE HYPOTHÈSE D'UNE
 CONSOMMATION DE 100 M³)
 SERA DEMANDÉE AUX
 CONSOMMATEURS.

CE
 CYCLE DE L'EAU

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER
 UN SEUL CONTACT POUR
 L'ASSAINISSEMENT,
LA SAUR :
 POUR VOS OPÉRATIONS
 COURANTES
 DU LUNDI AU VENDREDI
 DE 8H À 18H
AU 02 44 71 05 50
 (PRIX D'UN APPEL LOCAL)

POUR UNE INTERVENTION
 TECHNIQUE URGENTE
 24H/24, 7J/7
AU 02 45 77 00 09
 (PRIX D'UN APPEL LOCAL).

Vice-Président
Aymeric PÉPION
 (Travaux-Environnement)

EAU POTABLE

LES AGENCES DE L'EAU SEINE NORMANDIE
 ET LOIRE BRETAGNE VONT INSTAURER DES
 NOUVELLES REDEVANCES FISCALES POUR TOUTE
 FACTURE ÉMISE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025.

EXIT LA REDEVANCE DE LUTTE CONTRE
 LA POLLUTION ET DE MODERNISATION DES
 RÉSEAUX. Désormais, les nouvelles
 redevances fiscales s'appellent :

- REDEVANCE POUR
 LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE,
- REDEVANCE POUR PERFORMANCE
 DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE,
- REDEVANCE POUR PERFORMANCE
 DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT.

PLUS D'INFOS SUR
WWW.LESAGENCESDELEAU.FR